

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13e séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anouck Saugy et consorts : « Horaires CFF : Lausanne va-telle rater le train ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour défendre les intérêts de la Ville lors de la mise en consultation de l'horaire CFF 2025 et négocie, dans la mesure du possible, des temps de trajets, au départ et à destination de Lausanne, les plus courts possibles

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président

Le secrétaire :